



POUR UNE FRANCOPHONIE FORTE, UNIE ET ENGAGÉE

POLITIQUE DU QUÉBEC

EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

Cette publication a été réalisée par Direction de la francophonie,
de la réflexion stratégique et des affaires publiques canadiennes
du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes,
en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer
avec la Direction de la francophonie, de la réflexion stratégique
et des affaires publiques canadiennes du Secrétariat du Québec
aux relations canadiennes au SQRC.Francophonie@mce.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Direction des communications
du ministère du Conseil exécutif
et du Secrétariat du Conseil du trésor
1^{er} étage, secteur 400
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Téléphone : 418 781-9530
Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca
Site Web : quebec.ca/gouv/ministere/conseil-executif

Dépôt légal – Mars 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-91444-0 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2022

TABLE DES MATIÈRES

SE MOBILISER POUR UNE FRANCOPHONIE FORTE, UNIE ET ENGAGÉE	1
Quelques éléments contextuels	4
Une vision, cinq orientations	6
Orientation 1 Favoriser une meilleure connaissance mutuelle et une plus grande ouverture réciproque des communautés francophones et du Québec	7
Orientation 2 Préserver la vitalité des communautés francophones et acadiennes	7
Orientation 3 Valoriser le français et les cultures francophones	7
Orientation 4 Mettre en valeur la contribution des francophones à la société et à l'économie canadiennes	7
Orientation 5 Accentuer le leadership du gouvernement du Québec	8
Portraits de la vie en français	12
1. Dimension : grandir et apprendre en français	14
2. Dimension : vivre et s'épanouir en français	15
3. Dimension : communiquer, s'informer et se divertir en français	16
4. Dimension : travailler et faire des affaires en français	17
5. Dimension : créer et transmettre des savoirs en français	18
6. Dimension : créer en français, faire rayonner et diffuser la culture francophone	19
Les outils à la disposition du gouvernement du Québec	20
Le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	20
Les bureaux du Québec au Canada	20
Le Programme d'appui à la francophonie canadienne	21
Le Centre de la francophonie des Amériques	21
La coopération intergouvernementale en matière de francophonie canadienne	22
Le Conseil des ministres sur la francophonie canadienne	22
Orientations et objectifs spécifiques	23
Une gouvernance adaptée pour la mise en œuvre de la politique	31
Documents à consulter	33



La langue française est au cœur de notre identité et de ce qui fait la fierté de la nation québécoise. Le Québec est le seul État de langue française en Amérique du Nord, mais nous partageons notre langue avec de nombreuses communautés francophones et acadiennes du Canada. Tout au long de notre histoire, nous avons tiré profit du partage linguistique et culturel avec celles-ci.

La langue française a permis de rapprocher nos peuples. Nous avons su développer une amitié profonde et tisser des liens privilégiés. Nos sociétés ont échangé leurs savoirs et leurs traditions pour se développer ensemble.

Le Québec est investi d'une responsabilité particulière à l'égard de l'usage, de la promotion et de la vitalité du français. En occupant la place de chef de file, nous avons pu trouver de nouvelles façons de stimuler la vie et la culture d'expression française.

Le Québec a également pris les moyens nécessaires pour protéger le français. Le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, permet de renforcer la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977. Il était devenu nécessaire d'agir, et le gouvernement du Québec a posé un geste fort en ce sens.

Nous sommes déterminés à continuer de promouvoir le rayonnement du français et l'essor des communautés francophones et acadiennes, notamment par le partage de bonnes pratiques et de ressources, ainsi que par l'établissement de partenariats.

Avec cette politique, nous réitérons l'engagement de la nation québécoise à développer et à bonifier ses relations avec ses partenaires et amis francophones de toutes les provinces et de tous les territoires. Nous devons continuer d'enrichir ensemble ce partenariat linguistique et culturel.

François Legault

Premier ministre du Québec



Forts de plus de quatre siècles de présence en Amérique, nous, francophones de partout au Canada, sommes unis par cette profonde fierté de s'exprimer en français. Plus que jamais, le Québec est conscient de la responsabilité qui lui incombe dans la valorisation et la promotion de cette richesse commune qu'est notre langue.

En mai 2021, le ministre responsable de la Langue française, mon collègue Simon Jolin-Barrette, déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Ce projet de loi propose d'inscrire pour la toute première fois à l'intérieur d'une loi le rôle du Québec dans l'essor des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Le Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, qui a rassemblé près de 1000 personnes en juin 2021, a permis de jeter les bases d'une solidarité renouvelée entre les Québécois et Québécoises et les francophones de partout au Canada. Les constats de ce sommet ont témoigné de la volonté réciproque de bâtir des ponts et d'établir des dialogues et des collaborations durables entre nous.

En travaillant ensemble, nous donnerons à notre langue un avenir prometteur et durable. C'est cette vision d'une francophonie forte, unie et engagée que le Québec inscrit dans sa nouvelle politique en matière de francophonie canadienne.

Cette nouvelle politique, destinée à tous les francophones du Canada, contribuera à ce rapprochement et à ce renouveau de la solidarité francophone. Le futur s'enracine dans notre présent : prenons ensemble des actions concrètes et rassembleuses pour l'avenir de la langue française.

Sonia LeBel

Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne

SE MOBILISER POUR UNE FRANCOPHONIE FORTE, UNIE ET ENGAGÉE

Cette nouvelle Politique du Québec en matière de francophonie canadienne est lancée après plusieurs gestes importants posés par le gouvernement du Québec au cours de l'année 2021 : dévoilement de [sa position](#) à l'égard de la Loi sur les langues officielles (LLO); tenue du [Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes](#), organisé conjointement avec la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA); lancement de la [Charte d'engagement pour le rapprochement des francophonies canadiennes](#); annonce du renforcement du partenariat entre le gouvernement du Québec et la FCFA ainsi que de plusieurs actions importantes en partenariat avec des organismes de la société civile; et dépôt du projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

À l'issue du Sommet, le premier ministre du Québec, premier signataire de la Charte, engageait le gouvernement du Québec à :

- assumer pleinement la responsabilité particulière qui est celle du gouvernement du Québec à l'égard de la promotion et de la valorisation de la langue française au Canada ;
- soutenir les communautés francophones et acadiennes, en raison de la longue histoire qui les unit à la nation québécoise et du fait que le Québec est le seul État de langue française en Amérique du Nord ;
- jouer un rôle de premier plan, au sein de la francophonie, dans le respect de la diversité des communautés francophones et acadiennes et des autres gouvernements ;
- favoriser l'engagement de toutes les composantes de l'Administration québécoise à soutenir le rayonnement du français et l'essor des communautés francophones et acadiennes, notamment par le partage de bonnes pratiques et de ressources et l'établissement de partenariats ;
- poursuivre la collaboration unique du gouvernement du Québec avec la FCFA, notamment par le renouvellement de l'Entente de coopération entre le gouvernement du Québec et la FCFA, en reconnaissance du rôle particulier de cette dernière comme organisme représentatif des francophones au Canada et interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec.

S'appuyant sur les réalisations des politiques de 1995 et de 2006 et, surtout, sur les gestes posés par le gouvernement du Québec depuis 2018, cette troisième politique marque une nouvelle étape : après le rapprochement, l'heure est à la mobilisation en faveur d'une francophonie forte, unie et engagée.

Un peu plus de 50 ans après les États généraux du Canada français, l'État québécois entend soutenir concrètement et sans équivoque les communautés francophones et acadiennes du Canada, tout comme la place du français au sein de la fédération canadienne. Le gouvernement du Québec s'engage donc activement dans la promotion du français et des cultures francophones au-delà de son territoire.

Outre la réaffirmation de la responsabilité morale du Québec à l'égard de l'ensemble des francophones du Canada et la prise en compte des nombreux changements politiques et sociétaux des 15 dernières années, l'actuelle politique se distingue ainsi de celles qui l'ont précédée en étant résolument tournée vers l'action, notamment à travers la pérennisation de rencontres annuelles et de collaborations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

Entre autres nouveautés, la politique se veut véritablement gouvernementale : elle appelle directement l'ensemble des ministères et des organismes de l'administration québécoise à se mobiliser en faveur du rayonnement du français dans l'ensemble du Canada et à enrichir et à consolider leurs relations avec les communautés francophones et acadiennes.

Ainsi, pour donner un élan significatif à la mobilisation en faveur d'une francophonie forte, unie et engagée, cette nouvelle politique est accompagnée d'un plan d'action gouvernemental sur trois ans qui comprend 75 mesures, dans différents secteurs d'activité. Ces mesures sont portées par une vingtaine de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec, et impliquent la contribution de plusieurs acteurs de la société civile.

Le mécanisme de gouvernance qui permettra de suivre de près la mise en œuvre de la politique fera appel de façon régulière aux différents partenaires engagés dans ce plan d'action. Il doit également favoriser la création de liens durables et significatifs entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et les associations qui représentent les francophones vivant ailleurs au Canada.

De plus, la présente politique utilise le terme « francophonie », au singulier, pour marquer l'unité de la francophonie canadienne et traduire la volonté du Québec d'y participer de façon pleine et entière. Lors du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes de juin 2021, le choix d'utiliser au pluriel le terme « francophonies » visait à refléter la diversité des réalités francophones au Canada et, surtout, il témoignait symboliquement de l'engagement du Québec dans cet effort de rapprochement.

De même, dans cette nouvelle politique, le terme « francophones » est utilisé pour désigner toutes les personnes qui participent à la francophonie canadienne, quelles que soient leurs origines, leurs appartenances, leur langue maternelle ou leurs allégeances, et que ces personnes se disent francophones, d'expression française ou francophiles.

Ainsi, sans faire abstraction des différences et des particularités des individus et des communautés qui composent la francophonie canadienne, la vision qui guide cette politique exprime l'importance des liens de solidarité qui unissent ceux qui font le choix de vivre en français au Canada.

La nation québécoise ainsi que les personnes et les communautés qui se reconnaissent dans la francophonie partagent des intérêts et un avenir commun : le maintien de la vitalité du français, au Québec et au Canada, passe par la reconnaissance de ce fait.

Au-delà de leur identité individuelle, les personnes qui font partie de la francophonie s'engagent dans un projet collectif, celui de faire vivre le français au Canada. La mobilisation en faveur d'une francophonie forte, unie et engagée fait ainsi appel à la participation active, individuelle et collective, de tous ceux et celles qui s'y reconnaissent. À leur échelle respective, quel que soit leur rôle, tous les francophones sont donc des partenaires de mise en œuvre de cette politique.

QUELQUES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

L'actuelle politique tient compte des changements politiques, sociaux, économiques et technologiques qui ont traversé les 15 dernières années. Ainsi, ses orientations sont ancrées dans une réalité qui a connu son lot de transformations depuis 2006.

Pour mieux situer la vision et les orientations de cette politique, certains événements particuliers méritent d'être rappelés brièvement, en raison de leur incidence sur la francophonie canadienne et de leur résonance au chapitre des relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes.

AU QUÉBEC

En février 2021, le gouvernement du Québec rendait publique sa première [position officielle](#) à l'égard de la modernisation de la LLO. Partant du constat que le français est la seule langue officielle minoritaire au Canada, le gouvernement du Québec propose une approche différenciée, adaptée et cohérente avec les réalités de la situation des langues française et anglaise. Cette approche est guidée par trois impératifs : la protection et la promotion de la langue française au Québec, la prise en compte des besoins spécifiques des Québécois et Québécoises d'expression anglaise et la volonté du gouvernement du Québec d'exercer son leadership au regard du français au Canada, ainsi qu'en soutien aux communautés francophones et acadiennes.

En mai 2021, le ministre responsable de la Langue française déposait à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Entre autres, ce projet de loi propose de réaffirmer formellement le rôle de chef de file du gouvernement du Québec au sein de la francophonie canadienne dans la Charte de la langue française. Il précise ainsi que, seul État de langue française en Amérique du Nord, le Québec partage une longue histoire avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. Il en découle une responsabilité particulière pour le Québec, qui entend jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie. Le projet de loi prévoit le rôle du Québec dans l'essor des communautés francophones et acadiennes du Canada, de même que dans la promotion et la valorisation du français dans les actions de l'Administration au Canada et à l'étranger. Par ailleurs, le projet de loi prévoit également faciliter l'accès aux études collégiales ou universitaires en français à toute personne domiciliée au Canada et non résidente du Québec, en lui permettant d'acquitter les mêmes droits de scolarité qu'un résident du Québec lorsqu'elle respecte certaines conditions et lorsque le programme d'études concerné n'est pas donné en français ailleurs au Canada.

SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE ET DANS LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

- Dans la sphère judiciaire, la Cour suprême du Canada a rendu, au cours des 15 dernières années, plusieurs décisions relatives aux droits linguistiques. L'instruction dans la langue de la minorité, le droit à une expérience éducative équivalente à celle des enfants de la majorité linguistique, le niveau de services éducatifs en français qui doivent être financés par le gouvernement provincial, le droit à des services en français ou le droit d'employer le français dans différentes sphères de la vie publique, ont ainsi fait, entre autres, l'objet de décisions importantes.
- Du côté du gouvernement fédéral, plusieurs plans d'action en matière de langues officielles ont été adoptés depuis le début des années 2000 (2003, 2008, 2013 et 2018). Plus récemment¹, le gouvernement fédéral réitérait son intention de renforcer la LLO et précisait, pour la première fois, que la révision de cette loi devait se faire en tenant compte de la réalité particulière du français au Canada. Pour la première fois également, le gouvernement fédéral reconnaissait l'importance de la protection et de la promotion du français non seulement à l'extérieur du Québec, mais également au Québec.
- Malgré ces différentes avancées, le statut du français reste précaire, au Québec comme dans l'ensemble du Canada. Notamment, la survie de certaines institutions significatives, voire vitales, pour les communautés francophones et acadiennes reste incertaine : on pensera ici aux difficultés rencontrées par plusieurs universités et facultés dans différentes provinces au cours des dernières années. On fera plus loin le portrait des enjeux de la vie en français dans les communautés francophones et acadiennes.

Il importe cependant dès maintenant de rappeler qu'au cours des cinq dernières décennies, le poids démographique relatif des francophones au sein de la fédération canadienne n'a cessé de diminuer, et que ce déclin est particulièrement marqué à l'extérieur du Québec².

Parce que le français est minoritaire au Canada et sur le continent américain, il doit faire l'objet de mesures de protection et de promotion particulières : tandis que les francophones des provinces et des territoires font valoir leurs droits individuels et collectifs à travers les outils qui leur sont propres, au Québec, ces mesures sont enchâssées dans la *Charte de la langue française*. Malgré la diversité des défis auxquels ils font face, c'est en étant mobilisés et unis que les Québécois et Québécoises et les francophones des provinces et des territoires construiront l'avenir du français au Canada.

1 Projet de loi C-32 (Loi modifiant la Loi sur les langues officielles et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois) déposé en juin 2021 et mort au feuillet, puis projet de loi C-13 (Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, édictant la Loi sur l'usage du français au sein des entreprises privées de compétence fédérale et apportant des modifications connexes à d'autres lois) déposé en mars 2022, dans lesquels le gouvernement fédéral exprime sa volonté de reconnaître que la langue française est, de fait, minoritaire par rapport à la langue anglaise au Canada et que des mesures spécifiques sont nécessaires pour atteindre l'égalité réelle entre les deux langues officielles du Canada. Ces projets de loi énoncent également l'intention de tenir compte du régime linguistique particulier du Québec.

2 Statistiques sur les langues officielles du Canada : <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a6>

UNE VISION, CINQ ORIENTATIONS

La vision sur laquelle s'appuie cette troisième politique s'inspire de la définition inclusive de la francophonie canadienne adoptée en juin 2019 par le Conseil des ministres sur la francophonie canadienne :

La francophonie canadienne est une entité ouverte, dynamique et diversifiée.

La francophonie est :

- *composée d'un ensemble de personnes qui ont le français et les cultures francophones en commun, que ce soit par choix, par usage ou par héritage ;*
- *enracinée dans les origines et l'identité du Canada ;*
- *formée d'institutions, d'associations et de regroupements qui ont pour mission de la faire vivre au jour le jour et de contribuer à la promotion de la langue française ;*

La francophonie :

- *s'inscrit dans le tissu social, économique et culturel du Canada ;*
- *a une portée inclusive, et toute personne peut en faire partie, même si le français n'est pas sa première langue ;*
- *contribue pleinement à l'essor et à l'enrichissement de la société canadienne ;*
- *embrasse l'ensemble du territoire canadien.*

La reconnaissance de l'importance du patrimoine historique de la francophonie va de pair avec son élargissement. La francophonie canadienne est ancrée dans un héritage culturel et linguistique qui continue de s'élaborer, grâce à la contribution de chaque individu qui choisit d'y participer. Elle est constituée d'identités variées, qui se renforcent mutuellement : ses accents sont tous riches, vivants et légitimes.

En s'inspirant de cette vision, combinée à celle qui lui est propre sur la place du français au Québec et au Canada, le gouvernement du Québec entend assumer sa responsabilité particulière à l'égard de tous les francophones du Canada à travers cinq orientations.

Orientation 1

FAVORISER UNE MEILLEURE CONNAISSANCE MUTUELLE ET UNE PLUS GRANDE OUVERTURE RÉCIPROQUE DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET DU QUÉBEC

Cette orientation découle de la volonté de continuer à solidifier les liens et les ponts entre la nation québécoise, le peuple acadien et les communautés francophones des provinces et des territoires. Une meilleure compréhension réciproque et la mise en valeur des expertises francophones développées au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes sont indissociables au renforcement de la solidarité francophone.

Orientation 2

PRÉSERVER LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

Cette orientation lie la vitalité des communautés francophones et acadiennes au dynamisme des associations, aux institutions, aux organismes et aux ressources qui permettent aux individus de s'épanouir en français au quotidien, à toutes les étapes de leur vie et dans toutes les facettes de leur identité.

Orientation 3

VALORISER LE FRANÇAIS ET LES CULTURES FRANCOPHONES

Cette orientation exprime l'importance de la promotion et de la valorisation de la langue française et des cultures francophones dans l'ensemble du Canada. Une fierté francophone pleinement assumée, individuellement et collectivement, renforce la cohésion au sein de la francophonie et favorise son rayonnement dans l'ensemble du territoire canadien.

Orientation 4

METTRE EN VALEUR LA CONTRIBUTION DES FRANCOPHONES À LA SOCIÉTÉ ET À L'ÉCONOMIE CANADIENNES

Cette orientation vise à affirmer l'importance des francophones comme créateurs de richesse collective au Canada. L'usage du français permet de créer des liens susceptibles d'avoir des retombées concrètes sur les plans social, culturel et économique, que ce soit en matière de marchés ou d'occasions d'affaires. Le français donne accès à un espace culturel, social et économique élargi : il s'agit de l'avantage francophone.



Orientation 5

ACCENTUER LE LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Cette orientation exprime la volonté du gouvernement du Québec d'assumer pleinement sa responsabilité à l'égard de la promotion et de la valorisation de la langue française au Canada. Le Québec entend jouer un rôle de premier plan au sein de la francophonie canadienne, dans le respect de la diversité des communautés francophones et acadiennes et des rôles et responsabilités des autres gouvernements. Toutes les composantes de l'État québécois sont engagées dans cet effort.

JOURNÉE QUÉBÉCOISE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Le 22 mars sera désigné « Journée québécoise de la francophonie canadienne ».

Cette journée sera l'occasion de promouvoir et de célébrer au Québec, notamment dans les écoles et au sein des organismes civils et gouvernementaux, de même qu'à l'Assemblée nationale, la vitalité des communautés francophones de partout au Canada. Créée à l'initiative du gouvernement du Québec, elle sera un symbole du leadership qu'il entend jouer au sein de la francophonie canadienne.

Cette journée s'intégrera au Mois de la Francophonie, et suivra de près le 20 mars, Journée internationale de la Francophonie.

Le 22 mars coïncide avec l'anniversaire de la naissance de Gabrielle Roy, grande figure de la littérature francophone, à la fois profondément attachée à ses racines franco-manitobaines et curieuse de découvrir le monde. La vie et l'œuvre de Gabrielle Roy illustrent la force et la permanence des liens qui unissent le Québec à l'ensemble des francophones du Canada.

La Journée québécoise de la francophonie canadienne est destinée à favoriser une meilleure connaissance mutuelle et une plus grande ouverture réciproque des communautés francophones et acadiennes et du Québec, ainsi qu'à valoriser le français et les cultures francophones.

RENCONTRE ANNUELLE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

À l'occasion du renouvellement de l'entente entre le gouvernement du Québec et la FCFA, en novembre 2021, il a été convenu de mettre sur pied des espaces de dialogue permanents et des occasions de rencontres récurrentes facilitant l'établissement de relations durables entre les organismes de la société civile québécoise et ceux des provinces et des territoires.

Cet engagement, qui donne suite à plusieurs demandes entendues lors du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, se concrétise principalement par une initiative phare, à savoir la tenue d'au moins une rencontre annuelle des acteurs de la société civile du Québec et des collectivités francophones et acadiennes.

Cet événement sera organisé conjointement par la FCFA et par le gouvernement du Québec, qui mandate, pour ce projet spécifique, le Centre de la francophonie des Amériques (CFA).

Ces rencontres annuelles seront des occasions de faire progresser conjointement des initiatives dans différents secteurs, d'établir des liens solides et, surtout, de développer le réflexe, pour les organismes québécois et les organismes francophones des provinces et des territoires, de collaborer et d'entrer en partenariat.

C'est au moyen de ces rencontres régulières que les Québécois et Québécoises et les francophones d'ailleurs au Canada arriveront à se connaître et à transformer leurs perceptions respectives, à se reconnaître comme des alliés et à se mobiliser, ensemble, pour l'avenir du français.

Ainsi, la tenue de cette rencontre s'inscrit principalement dans la première grande orientation de cette politique, qui est de favoriser une meilleure connaissance mutuelle et une plus grande ouverture réciproque des communautés francophones et du Québec.

LABEL « FRANCORESPONSABLE »

Le gouvernement du Québec crée le [label³ « francoresponsable »](#) afin de mettre en valeur l'engagement des entreprises et des organismes qui y adhéreront en faveur de la langue française et des cultures francophones, à travers leur offre de services et leurs pratiques quotidiennes.

En adhérant au label, les entreprises et les organismes francoresponsables affichent publiquement leur appartenance et se joignent à un réseau pancanadien.

Le label « francoresponsable » envoie une image positive du français dans l'espace public, et permet de reconnaître aisément les commerces, les organismes et les événements mobilisés pour le rayonnement du français dans la vie de tous les jours.

La création du label « francoresponsable » répond à plusieurs demandes formulées lors du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes.

Le Centre de la francophonie des Amériques est mandaté pour développer et déployer le label « francoresponsable » dans l'ensemble du Canada, en impliquant les acteurs pertinents.

Cette action permettra de valoriser le français et les cultures francophones, tout en mettant en valeur la contribution des entreprises et organismes francophones à la société et à l'économie canadiennes.

3 [Le grand dictionnaire terminologique](#) de l'Office québécois de la langue française reprend les différentes définitions associées au mot « label ». Au sens entendu ici, un label est une « marque ou un signe distinctif apposé sur un produit ou accompagnant un service, et qui a pour but d'en garantir une certaine qualité ou certaines caractéristiques reconnues. Le label est délivré par un organisme public ou privé qui n'intervient pas lui-même dans la fabrication ou la vente de ce produit ou service, après que des tests ont démontré que le produit ou le service satisfait aux normes et comporte les caractéristiques et les qualités définies. »

PORTRAITS DE LA VIE EN FRANÇAIS

Les démarches entreprises afin de concevoir cette politique traduisent la volonté du gouvernement du Québec de s'engager davantage dans la francophonie canadienne, dans le respect et l'écoute des communautés francophones et acadiennes.

Depuis 2019, diverses activités de consultation ont ainsi été menées pour mieux comprendre les enjeux de la vie en français dans les communautés francophones et acadiennes : tournée de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, madame Sonia LeBel, dans la plupart des provinces et des territoires; présentation de la démarche auprès de plusieurs organismes sectoriels pancanadiens; échanges avec les gouvernements partenaires; et consultations en ligne. Cette démarche a culminé en juin 2021 avec le Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes et ses ateliers de coconstruction.

Parallèlement, des discussions avec divers ministères et organismes du gouvernement du Québec ont eu lieu, afin de préparer le terrain à l'adoption d'une politique qui permettrait de créer de réels ponts entre la société civile du Québec et les communautés francophones et acadiennes. En effet, dans leurs secteurs et au sein de leurs réseaux respectifs, la collaboration des ministères et des organismes est essentielle à la concrétisation de la mobilisation souhaitée dans cette politique.

Les constats tirés des démarches de consultation sont regroupés autour de six grands thèmes, qui ne sont pas mutuellement exclusifs et qui sont conçus de façon à refléter au mieux les différentes dimensions de la vie en français. Les domaines d'activité ont été rassemblés en tenant compte du recoupement de certaines réalités.

Les mises en contexte qui suivent ont, entre autres, pour objectif de présenter les défis auxquels les francophones font face, mais, également, les ressources remarquables que les communautés francophones et acadiennes ont développées.

Pensons ici, notamment, aux nombreux organismes pancanadiens dont le mandat s'articule autour d'un secteur d'activité (culture, éducation, condition féminine, santé, etc.) et qui animent un réseau d'organismes couvrant plusieurs provinces et territoires. Ces organismes pancanadiens sont des références importantes dans leur champ d'intervention respectif, et offrent à l'ensemble des communautés francophones et acadiennes une expertise spécialisée et des outils précieux.

Les organismes porte-parole, quant à eux, représentent l'ensemble des francophones d'une province ou d'un territoire, et fédèrent le plus souvent différentes associations régionales. Quant aux institutions locales, elles animent la vie en français de différentes manières : théâtres, centres culturels, écoles, universités, collèges, maisons de la francophonie, centres de santé, etc.

Enfin, la FCFA et la Société Nationale de l'Acadie (SNA) jouent un rôle clé dans la préservation de la vitalité des communautés.

La FCFA assure la défense et la promotion des droits et intérêts des francophones vivant en situation minoritaire au Canada. Elle regroupe vingt membres, soit douze associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et huit organismes pancanadiens représentant divers secteurs d'activité et clientèles (alphabétisme, culture, justice, aînés, jeunesse, femmes, petite enfance, collèves).

La SNA, quant à elle, regroupe les quatre associations francophones porte-parole des provinces de l'Atlantique, ainsi que les quatre associations jeunesse de ces mêmes provinces. Elle compte également des membres affiliés en Atlantique, au Maine, au Québec, en France et en Louisiane. Son mandat est de représenter le peuple acadien sur les scènes atlantique, canadienne et internationale.

Les pages suivantes brossent de façon générale le portrait des enjeux qui se posent en matière de francophonie canadienne, afin de mieux situer les principaux paramètres dans lesquels s'insèrent les orientations et les objectifs spécifiques de cette politique. Ces objectifs permettent à leur tour de mettre en place des mesures concrètes inscrites dans un plan d'action. Enfin, ces descriptions ont aussi pour but de suggérer quelques pistes de réflexion et d'inspirer quelques initiatives.

1. DIMENSION : GRANDIR ET APPRENDRE EN FRANÇAIS

Secteurs : petite enfance, famille, éducation primaire et secondaire en français, programmes d'immersion et enseignement du français langue seconde, alphabétisation, francisation, promotion de la langue française

Après la famille, c'est à l'école que le sentiment d'appartenance se construit et se renforce. Les enfants qui fréquentent les services de garde francophones sont plus susceptibles de poursuivre leur cheminement scolaire en français, tout en développant un fort attachement à la langue. L'école est le lieu de toutes les rencontres : avec les autres élèves et les enseignants, dont les parcours et les accents sont variés ; avec la culture francophone, riche de ses nombreuses sources ; et avec l'histoire des collectivités, telles qu'elles se sont construites et telles qu'elles continuent à s'édifier. L'école est au cœur de la communauté.

L'accès à l'éducation en français n'est pas simple : classes surchargées, pénurie d'enseignants, manque de ressources structurelles et organisationnelles, difficultés d'accès au matériel pédagogique en français, éloignement des établissements, etc. Pour les parents francophones en situation minoritaire, l'accompagnement d'un enfant dans son cheminement scolaire peut prendre les allures d'un parcours du combattant, de la garderie aux études supérieures. Premiers responsables de l'épanouissement linguistique, culturel, éducatif et communautaire de leurs enfants, les parents ont besoin de ressources adaptées tout au long de ce parcours.

Parents et enfants doivent également, à l'occasion, composer avec l'insécurité linguistique, terme largement reconnu pour illustrer le sentiment de plusieurs personnes qui peuvent craindre que la façon dont elles s'expriment en français ne soit pas valorisée ou adéquate. À terme, ce sentiment peut les conduire à renoncer à utiliser le français.

Parallèlement aux écoles francophones, les classes d'immersion en français sont de plus en plus populaires. Cette situation, dont on devrait pouvoir se réjouir, peut entraîner une compétition entre les deux réseaux, notamment à l'égard du recrutement du personnel enseignant. Paradoxalement, malgré la popularité des classes d'immersion, l'accès à l'apprentissage du français langue seconde (y compris les cours de français de base et les programmes enrichis, intensifs et immersifs) reste somme toute limité.

Par ailleurs, l'apport de l'immigration internationale à la vitalité des communautés francophones et acadiennes nécessite la mise en place de services d'accueil, d'intégration sociale et scolaire et de soutien à l'apprentissage du français, tant auprès des enfants qu'auprès des adultes nouvellement arrivés et dont le français n'est pas la langue principale. Il apparaît également important de soutenir les communautés et les écoles afin qu'elles soient inclusives et s'adaptent aux besoins de leurs populations de plus en plus diversifiées.

Enfin, apprendre en français, c'est aussi pouvoir continuer à acquérir des connaissances, une fois adulte. Malheureusement, pour plusieurs personnes, la lecture et l'écriture restent un défi tout au long de la vie. Dans le même ordre d'idées, pour les travailleurs et travailleuses qui cherchent à poursuivre leur apprentissage, la disponibilité de formations appropriées en français peut être un enjeu. Cette situation est susceptible de nuire à leur développement professionnel et personnel, ou de les pousser à se tourner vers les ressources en anglais, plus facilement accessibles.

2. DIMENSION : VIVRE ET S'ÉPANOUIR EN FRANÇAIS

Secteurs : services en français (justice, santé, etc.), immigration, démocratie et citoyenneté, diversité culturelle, diversité sexuelle, condition féminine, jeunesse, aînés, autochtones, citoyenneté

Le dynamisme des communautés francophones et acadiennes repose sur la capacité des individus de vivre et de s'épanouir en français, à toutes les étapes de leur vie et dans toutes les facettes de leur identité.

Vivre en français, c'est pouvoir accéder à une panoplie de services et de ressources au quotidien : soins de santé et services sociaux, y compris les soins de longue durée, notamment pour les aînés, et l'accès à des ressources adéquates en santé mentale ; services publics et transactions quotidiennes ; soutien à l'accueil et à l'intégration des immigrants ; soutien juridique ; promotion des droits de la personne ; etc.

Pouvoir être servi en français implique aussi, pour ceux qui fournissent les services, d'avoir accès à un bassin suffisamment important de main-d'œuvre francophone, du personnel d'accueil aux professionnels qualifiés (avocats, médecins, infirmiers, psychologues, préposés, etc.).

La consolidation de l'offre de services en français est ainsi étroitement liée au développement des expertises professionnelles et communautaires, à l'acquisition de connaissances sur les communautés et au partage des meilleures pratiques dans différents domaines.

On l'a vu plus haut, la francophonie est inclusive, et le français est une langue d'accueil, qui s'enrichit de l'apport de toutes les personnes qui choisissent d'appartenir à l'espace francophone. De même, le français est une langue d'héritage, mais c'est aussi le véhicule de l'expression d'enjeux contemporains, actuels et bien vivants.

S'épanouir en français, c'est avoir la possibilité d'exprimer toutes les dimensions de son identité personnelle dans cette langue : de nombreuses associations de femmes, d'immigrants, d'aînés, de personnes s'identifiant à la diversité sexuelle, etc., animent les communautés francophones et en font des lieux d'échanges vibrants, où l'on discute d'enjeux contemporains.

Au Québec comme dans les communautés francophones et acadiennes, un nombre croissant de ressources sont à la disposition des milieux professionnels, scolaires et culturels pour faciliter la prise en compte de la diversité. Guides, créations artistiques, célébrations, festivals, formations, témoignages, ateliers, capsules audio ou vidéo contribuent à rendre les francophonies canadiennes plus inclusives. Ces ressources méritent d'être mieux connues et partagées entre francophones.

Enfin, vivre et s'épanouir en français implique d'avoir accès à des expériences enrichissantes et variées. Pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, il est important de pouvoir participer à des activités en français en tous genres (artistiques, culturelles, sportives, etc.), puisque leurs apprentissages se font aussi à travers ces expériences formatrices. Le soutien au développement du plein potentiel des jeunes est essentiel à la survie des communautés : le français doit pour ce faire être un atout dans leur parcours, entre autres en leur ouvrant des portes vers d'autres communautés et vers des réalités différentes des leurs.

3. DIMENSION : COMMUNIQUER, S'INFORMER ET SE DIVERTIR EN FRANÇAIS

Secteurs : communications et médias (presse écrite, radio, télévision, médias sociaux, plateformes numériques, etc.), accès à l'information

La montée des médias sociaux et des outils et plateformes numériques de diffusion (mise en ligne de Facebook en 2004, de YouTube en 2005, de Twitter et de Spotify en 2006, transformation de Netflix en service numérique de vidéo à la demande par abonnement en 2007, création d'Instagram en 2010, etc.) a profondément modifié la façon dont les personnes communiquent, consomment, s'informent et se divertissent.

Les acteurs du secteur de la culture et des communications, en raison des changements technologiques, doivent ainsi faire face à de nombreux défis, lesquels peuvent être différents d'un domaine à l'autre (musique, télévision, presse écrite, produits, services, etc.) et selon la fonction occupée par chacun (créateur, producteur, diffuseur, distributeur, acheteur, vendeur, consommateur).

Ainsi, la vitalité culturelle dépend, entre autres, de la capacité à assurer la découvrabilité⁴ des contenus dans l'univers numérique, où l'offre de contenus n'a presque aucune limite. Bien que le français soit l'une des principales langues présentes sur Internet après l'anglais, le positionnement des contenus francophones est un défi majeur et leur visibilité est primordiale pour assurer leur consommation et, partant, leur survie. Dans un océan de contenus étrangers et anglophones, cet enjeu est crucial, la culture étant, bien souvent, la porte d'entrée vers le monde francophone pour ceux et celles qui ne parlent pas français.

Les médias francophones, quant à eux, jouent un rôle essentiel en diffusant une information adaptée aux préoccupations de leur public. Les médias traditionnels composent présentement avec une crise sans précédent, et la disparition de certains journaux et de radios communautaires, piliers de leurs collectivités, a eu des répercussions considérables. Ces effets sont ressentis plus durement par les médias locaux, qui ont une importance cruciale pour les communautés francophones et acadiennes.

Le virage numérique présente aussi des occasions inédites. Au Québec comme dans les communautés francophones et acadiennes, des efforts considérables sont déployés afin d'accompagner les citoyens et citoyennes, notamment au moyen de la vulgarisation des contenus. La circulation de ressources informationnelles de qualité dans différents secteurs spécialisés peut se faire plus facilement, et de façon instantanée. Ici, les enjeux sont plutôt liés à la surabondance des informations disponibles et à la meilleure façon de faire circuler efficacement le contenu.

⁴ « La découvrabilité d'un contenu dans l'environnement numérique se réfère à sa disponibilité en ligne et à sa capacité à être repéré parmi un vaste ensemble d'autres contenus, notamment par une personne qui n'en faisait pas précisément la recherche », Rapport [*Mission franco-québécoise sur la découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones*](#), p. 5.

4. DIMENSION : TRAVAILLER ET FAIRE DES AFFAIRES EN FRANÇAIS

Secteurs : économie, entrepreneuriat, innovation, emploi et travail, tourisme, environnement

« [Les] activités économiques, dont la fonction est de répondre aux besoins de la communauté, peuvent contribuer à la vitalité du français. Le développement de leur communauté encourage alors les francophones à utiliser le français sur les lieux de travail, tout en bonifiant le contrôle sur leur vie économique⁵. »

Si l'économie est un outil de développement précieux pour la francophonie, la francophonie elle-même est un levier de développement économique. Pour travailler ou faire des affaires au Québec, au Canada et à l'international, le français est une force. La plus-value de l'usage du français et la contribution des francophones à l'ensemble de la société canadienne restent encore trop souvent passées sous silence.

Pour être mieux comprise, cette contribution doit être mieux étayée et plus visible à l'extérieur de l'espace francophone.

Cette mise en valeur de la participation des francophones au développement de la société canadienne dans son ensemble passe notamment par des activités commerciales et économiques : par le rôle des entrepreneurs francophones, bien sûr, mais aussi par l'importance du poids des consommateurs francophones.

Maximiser la visibilité des entrepreneurs francophones leur permettrait de déployer plus de liens et d'occasions d'affaires dans les milieux économiques canadien et mondial. L'usage du français peut faciliter le développement de nouveaux marchés et de nouveaux partenariats : il s'agit d'un avantage concurrentiel pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Le maillage entre les écosystèmes entrepreneuriaux au sein de la francophonie doit être connu, et développé de façon plus systématique. Les avantages liés au fait de faire des affaires en français et entre francophones au Canada gagneraient à être mieux diffusés : économies de coûts de traduction, plus grande aisance à trouver des facilitateurs qui peuvent agir comme éclaireurs de nouveaux marchés au Canada et à l'international, et possibilité de déployer la francophonie canadienne en réseaux économiques permettant la création et le maintien de relations étroites et de confiance entre partenaires.

L'économie est évidemment également associée à la disponibilité de personnel qualifié, dans différents domaines. À cet égard, la mobilité des travailleurs et travailleuses francophones et la reconnaissance de leurs compétences sont des enjeux, au Québec et dans les communautés francophones et acadiennes. L'accès aux études supérieures en français et à des formations professionnelles de qualité est aussi, en ce sens, une préoccupation de nature économique.

⁵ Charron, Mathieu, Guy Chiasson et Charles Paquette (2018), « L'inégale répartition du pouvoir dans les communautés francophones minoritaires », *Minorité linguistiques et sociétés*, (10), 226.

5. DIMENSION : CRÉER ET TRANSMETTRE DES SAVOIRS EN FRANÇAIS

Secteurs : éducation postsecondaire, innovation technologique, science, recherche, formation professionnelle

Les établissements d'enseignement postsecondaire sont des centres d'apprentissage et des pôles de recherche, mais aussi des lieux autour desquels la culture et la collectivité s'épanouissent. Ces établissements doivent faire face à une compétitivité croissante, à des restrictions budgétaires et à la prépondérance toujours plus grande de l'anglais dans la quasi-totalité des domaines du savoir. L'offre de programmes en français étant limitée dans les communautés francophones et acadiennes, les étudiants sont très souvent contraints de quitter leur communauté ou de se tourner vers un établissement anglophone pour accéder à la formation qui les intéresse.

Le maintien de collèges, de facultés et d'universités francophones est essentiel à la vitalité des communautés, puisque ces établissements forment des professionnels qui soutiendront à leur tour l'offre de services dans différents domaines : enseignement, justice, santé et services sociaux, etc.

Ces établissements sont aussi des points de repère de la vie en français, autour desquels de multiples activités sont organisées. Leur rayonnement dépasse leur campus pour s'étendre à leur communauté, qui est également à l'origine de leur fondation et de leur développement.

L'existence des établissements postsecondaires en milieu minoritaire est aussi cruciale au chapitre de la connaissance de ces milieux : pour produire des données probantes au sujet des différentes communautés francophones et acadiennes et pour adopter des politiques qui répondent adéquatement à leurs réalités, il faut des chercheurs et chercheuses qui s'y intéressent.

Par ailleurs, la majorité des chercheurs et chercheuses francophones, au Québec ou ailleurs, doivent faire face à la pression de l'anglais dans le monde de la production des savoirs. La tentation est grande de renoncer au français s'ils veulent être lus et cités (ce qui signifie aussi être financés). Pour les chercheurs et chercheuses qui évoluent en milieu minoritaire, ce défi se double parfois de la difficulté à embaucher un assistant ou une assistance et à trouver des évaluateurs ou des évaluatrices francophones dans leur domaine.

Enfin, les universitaires qui évoluent dans les communautés francophones et acadiennes en sont souvent les porte-voix, faisant connaître les réalités et les préoccupations de celles-ci sur différentes tribunes.

6. DIMENSION : CRÉER EN FRANÇAIS, FAIRE RAYONNER ET DIFFUSER LA CULTURE FRANCOPHONE

Secteurs : culture dans toutes ses expressions – théâtre, littérature, cinéma, humour, musique, patrimoine, langue française

Beaucoup d'initiatives ont été mises en place au cours des dernières années entre les milieux culturels du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes afin de faciliter la circulation des œuvres et des artistes partout sur le territoire canadien, de stimuler la création en français et d'accroître l'accès à des contenus culturels francophones, notamment dans les univers numériques et télévisuels.

La circulation des artistes et des œuvres est une clé maîtresse du rapprochement, au sens où elle favorise une meilleure connaissance mutuelle et une fierté collective.

Une panoplie de programmes gouvernementaux québécois facilitent les tournées d'artistes québécois dans les provinces et les territoires du Canada, y compris dans les manifestations artistiques et les lieux de diffusion des communautés francophones et acadiennes.

Cependant, le Québec pourrait recevoir encore plus d'artistes francophones des provinces et des territoires. Dans cette perspective, un meilleur maillage et une plus grande mise en réseau des acteurs du milieu culturel sont essentiels pour accroître la circulation des artistes et des œuvres francophones au Canada.

Pour développer l'offre culturelle d'expression française, il faut accroître les occasions de création en français. Il existe plusieurs façons de développer des ponts entre les milieux de création du Québec et ceux des communautés francophones et acadiennes, comme des initiatives de coproduction et des résidences artistiques.

La réalisation d'activités artistiques et culturelles dans les écoles francophones et d'immersion en langue française est également essentielle au développement des publics et de la relève artistique francophone.

On l'a vu précédemment, la culture est la porte d'entrée privilégiée du monde francophone. Plus encore, c'est autour d'elle que le sentiment d'appartenance et l'attachement à la francophonie se construisent : en ce sens, le soutien accordé aux créateurs et créatrices et les efforts de promotion de la culture sont fondamentaux pour l'ensemble de la francophonie canadienne.

LES OUTILS À LA DISPOSITION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

LE SECRÉTARIAT DU QUÉBEC AUX RELATIONS CANADIENNES

Au sein du gouvernement du Québec, le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC) a le mandat d'animer et de coordonner les relations avec la francophonie canadienne et d'élaborer et de mettre en œuvre la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne. Inclus au sein du ministère du Conseil exécutif, et redevable à la fois au premier ministre du Québec et à la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, le SQRC est au cœur du dispositif gouvernemental.

En plus de coordonner la contribution des ministères et organismes du gouvernement du Québec en faveur de la francophonie canadienne, une responsabilité qui est, dans le cadre de cette politique, plus importante que jamais, le SQRC dispose de différents outils pour favoriser la collaboration entre les Québécois et Québécoises et les francophones qui vivent ailleurs au Canada.

LES BUREAUX DU QUÉBEC AU CANADA

Le gouvernement du Québec a mis sur pied un réseau de représentations au Canada, qui comprend trois bureaux : le Bureau du Québec à Toronto (qui couvre l'Ontario et l'Ouest canadien), le Bureau du Québec à Ottawa, et le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques (basé à Moncton et qui couvre les quatre provinces de l'Atlantique). Trois antennes s'ajoutent aux bureaux, soit celles d'Halifax, de Vancouver et de Calgary.

Ce réseau a notamment pour mandat d'établir et d'entretenir des relations étroites et dynamiques avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. Il collabore à la mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne, en suscitant l'émergence de partenariats qui contribuent au dynamisme et à la pérennité du français et des cultures francophones et qui renforcent les liens de collaboration entre les organismes du Québec et de partout au Canada.

LE PROGRAMME D'APPUI À LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Le [Programme d'appui à la francophonie canadienne](#) (PAFC) permet de soutenir des projets de collaboration entre des organismes du Québec et de la francophonie canadienne dans divers secteurs d'intervention. Ces derniers sont, notamment : l'éducation (du primaire au postsecondaire), le développement économique, la santé, la petite enfance, la jeunesse, l'immigration, la justice, la culture, les communications et les médias, la condition féminine, la diversité et l'inclusion, les aînés et l'environnement.

Les projets financés au moyen du PAFC visent à :

- appuyer le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada ;
- promouvoir et encourager l'utilisation du français au Canada ;
- renforcer les liens entre les Québécois et Québécoises et les francophones du Canada ;
- renforcer l'adhésion à une francophonie inclusive à l'échelle pancanadienne.

Au fil des années, le soutien du gouvernement du Québec a permis de répondre à des besoins concrets exprimés par les communautés francophones et acadiennes du Canada. Chaque année, plusieurs centaines de projets sont soutenus au moyen du PAFC.

LE CENTRE DE LA FRANCOPHONIE DES AMÉRIQUES

Le [Centre de la francophonie des Amériques](#) (CFA), créé en décembre 2006 dans le cadre de la précédente politique et inauguré en octobre 2008, a pour mission de contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française dans le contexte de la diversité culturelle, en misant sur le renforcement des relations entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques. Sa vision est celle d'une francophonie en mouvement, solidaire et inclusive, dont les liens durables stimulent les échanges et les actions concertées.

Au fil des années, le CFA est devenu un partenaire reconnu pour sa crédibilité et ses actions sur le terrain, très appréciées de celles et ceux qui ont à cœur l'épanouissement d'une francophonie plurielle. Organisateur et animateur de nombreuses activités dynamiques (Bibliothèque des Amériques, rencontres jeunesse, formations, concerts, activités d'animation scolaire ou communautaire, concours en tous genres, etc.), il joue un rôle clé pour le développement d'un dialogue riche et constructif contribuant à une francophonie canadienne prospère et solidaire.

LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

Le gouvernement du Québec a conclu un accord de coopération en matière de francophonie canadienne avec le gouvernement de chaque province et de chaque territoire. Ces accords bilatéraux couvrent de nombreux secteurs, parmi lesquels la culture et les communications, l'éducation, le développement économique ainsi que la santé. Les activités résultant des accords consistent principalement en des échanges entre composantes de la société civile et représentants gouvernementaux dans les secteurs de coopération retenus par les gouvernements concernés. Ces accords permettent chaque année de financer conjointement de nombreux projets.

LE CONSEIL DES MINISTRES SUR LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Créée en 1994, la Conférence ministérielle sur les affaires francophones a changé de nom en 2005, à l'initiative du Québec, pour devenir la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne, puis, en 2021, pour devenir le [Conseil des ministres sur la francophonie canadienne](#) (CMFC).

Le CMFC est un forum intergouvernemental qui regroupe les ministres provinciaux, territoriaux et fédéral responsables de la Francophonie canadienne. Comme son nom l'indique, il contribue à une meilleure concertation des actions des gouvernements en matière de francophonie. Les gouvernements membres du CMFC contribuent à l'accroissement des services en français et à la promotion de la francophonie canadienne. Pour remplir son mandat, le CMFC est appuyé par un groupe de hauts fonctionnaires mandatés par chacun des gouvernements et regroupés dans le [Réseau intergouvernemental sur la francophonie canadienne](#).

Le gouvernement du Québec joue un rôle très actif et déterminant au sein de ces deux instances.

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les consultations et les travaux de réflexion ayant mené à la révision de la présente politique ont permis de constater que certains enjeux horizontaux concernent la solidarité francophone dans sa globalité et impliquent en conséquence des interventions dans plusieurs domaines, voire dans la totalité des secteurs mentionnés précédemment⁶.

L'éducation, la culture et le soutien à la vie en français sont incontournables, ce qui se reflète aussi dans les objectifs spécifiques de cette politique. De plus, afin d'incarner le concept d'« avantage francophone », en vertu duquel le français donne accès à un espace culturel, social, économique et politique élargi, le secteur des affaires fera office de levier.

Pour affirmer de façon plus claire et plus entière son implication dans la francophonie canadienne et afin de promouvoir, de protéger et de défendre le français et les cultures francophones au sein de la fédération canadienne, le Québec entend mobiliser l'ensemble de ses composantes, tant politiques qu'administratives.

À cette fin, le SQRC jouera désormais un rôle plus important à l'égard de la coordination des relations avec les communautés francophones et acadiennes et de la création de liens avec les différents ministères et organismes du gouvernement du Québec. Ces derniers auront quant à eux la responsabilité, conjointement avec le SQRC, de mobiliser davantage les organismes de la société civile québécoise en faveur d'une francophonie canadienne forte, unie et engagée.

En lien avec la vision et avec les cinq orientations présentées précédemment, des objectifs spécifiques ont été définis. Ces objectifs s'incarneront à leur tour dans le plan d'action triennal qui accompagne cette politique. Pour illustrer la façon dont les actions permettront d'atteindre les objectifs spécifiques de la politique, certaines d'entre elles ont été intégrées au texte qui suit.

⁶ Pour plus de détails, consulter les synthèses des deux consultations en ligne et des ateliers du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes.

Orientation 1

FAVORISER UNE MEILLEURE CONNAISSANCE MUTUELLE ET UNE PLUS GRANDE OUVERTURE RÉCIPROQUE DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET DU QUÉBEC

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.1

Faciliter la mobilité des Québécoises et des Québécois vers les communautés francophones et acadiennes et, réciproquement, la mobilité des francophones vers le Québec, avec comme priorité la mobilité jeunesse.

Cet objectif s'applique à tous les secteurs, et concerne toutes les formes de mobilité (échanges étudiants, stages professionnels, séjours de familiarisation avec une communauté, stages de fonctionnaires, participation à des événements spéciaux, etc.).

Action : ouvrir, promouvoir et bonifier l'offre de programmes des Offices jeunesse internationaux du Québec qui facilitent la mobilité des Québécois et Québécoises de 18 à 35 ans au Canada.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.2

Favoriser le partage d'expertise ainsi que le renforcement et la création de partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes (concerne tous les acteurs sociétaux : les organismes gouvernementaux et publics, les organismes sans but lucratif, les entreprises, les établissements d'enseignement et de santé, les individus, etc.).

Afin d'atteindre cet objectif, le budget du Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC), qui vise à encourager les liens entre les Québécois et Québécoises et les francophones de partout au Canada, sera bonifié. Le PAFC permettra par ailleurs de soutenir différents projets qui permettront de répondre à de nombreux autres objectifs.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.3

Mettre en place des espaces de dialogue et créer des occasions de rencontre permettant d'établir des relations durables entre organismes québécois et organismes des communautés francophones et acadiennes.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.4

Mieux faire connaître l'histoire, les cultures, les réalisations et les figures marquantes des communautés francophones et acadiennes aux Québécoises et Québécois de tous les âges et, réciproquement, mieux faire connaître le Québec aux francophones qui vivent ailleurs au Canada.

Action portée par l'Association canadienne d'éducation de langue française :

Sérieux, c'est amusant de découvrir qui sont les francophones au Canada! est un projet d'envergure, à la fois ludique et éducatif, pour faire découvrir la vitalité et la diversité des francophones du Canada.

Cette action répond également aux objectifs spécifiques 2.1 et 2.2.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.5

Développer des connaissances sur les communautés francophones et acadiennes et sur le Québec (au moyen de la recherche traditionnelle, mais également du développement de connaissances par les milieux de pratique), dans différents secteurs (études comparatives, entre autres), afin d'établir des pistes de collaboration et d'intervention.

Orientation 2

PRÉSERVER LA VITALITÉ DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNES

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.1

Appuyer les projets et les initiatives des réseaux pancanadiens et des organismes qui offrent des ressources concrètes et des services en français aux communautés francophones et acadiennes. Ces projets et ces initiatives doivent inclure une dimension québécoise.

Action portée par la Fédération culturelle canadienne-française : soutien à la mise en place de l'Accélérateur TADA!, un carrefour de collaborations en arts et en culture qui permettra de créer un espace d'échanges virtuel en continu

Cette action répond également aux objectifs spécifiques 1.2 et 2.3.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.2

Bonifier l'offre éducative en français (écoles francophones et enseignement du français langue seconde, aux niveaux primaire et secondaire, alphabétisation, francisation, enseignement aux adultes), notamment au moyen du partage de matériel pédagogique et de l'appui au développement des compétences du personnel enseignant.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.3

Faciliter la recherche en français et l'accès aux études postsecondaires en français, dans tous les domaines.

Action portée par l'Acfas : création d'un service d'aide à la recherche en français (SARF). Le SARF offrira un soutien en français à des chercheuses et chercheurs qui travaillent en francophonie minoritaire et qui n'y ont pas accès dans leur établissement d'attache. Le principe fondamental qui sous-tend la création de ce service est l'égalité réelle des francophones dans l'univers de la recherche.

Cette initiative répond également aux objectifs spécifiques 2.1 et 2.4.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.4

Favoriser la concertation et l'établissement de liens structurants (programmes conjoints ou complémentaires, codiplomation, recherche collaborative, etc.) entre les établissements postsecondaires francophones de partout au Canada.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.5

Élargir l'accès aux savoirs francophones (ex. travaux de recherche) et aux sources d'information spécialisées (science, santé, justice, langue française, etc.) en français dans l'ensemble du Canada.

Orientation 3

VALORISER LE FRANÇAIS ET LES CULTURES FRANCOPHONES

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.1

Favoriser le développement d'une fierté francophone qui tienne compte de la pluralité des accents et de la diversité de la francophonie au Canada.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.2

Promouvoir le français et les cultures francophones partout au Canada, auprès de tous les publics et dans toutes les sphères de la société canadienne.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.3

Améliorer l'accès et la découvrabilité des contenus francophones dans l'espace numérique, notamment dans les domaines de la culture, de l'information (presse écrite, radio, télévision, plateformes numériques, etc.) et des communications.

Action portée par Unis TV : Créateurs en série - Ajout d'un accélérateur de développement de projets de courtes séries, pour les créatrices et créateurs francophones de la relève en milieu minoritaire. Cette action répond aussi aux objectifs spécifiques 3.5 et 4.4.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.4

Faciliter la diffusion des produits culturels des artistes francophones du Québec dans les autres provinces et dans les territoires et, réciproquement, des artistes francophones des autres provinces et des territoires au Québec.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.5

Développer des occasions de création collaborative en français entre les milieux culturels du Québec et d'ailleurs au Canada.

Orientation 4

METTRE EN VALEUR LA CONTRIBUTION DES FRANCOPHONES À LA SOCIÉTÉ ET À L'ÉCONOMIE CANADIENNES

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.1

Valoriser l'offre de biens et de services en français disponibles au Canada (aux résidents comme aux touristes, canadiens comme internationaux), en misant sur la collaboration.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.2

Maximiser les capacités et développer les réseaux et les occasions d'affaires des entrepreneurs francophones, entre eux et au sein des écosystèmes économiques canadien et international.

Action portée par la Fédération des chambres de commerce du Québec : ajout d'un volet francophone à de grands événements économiques. Partie intégrante de la grande communauté d'affaires canadienne, la francophonie, par l'entremise d'un bassin de près de 10 millions de personnes, contribue activement à la création de la richesse ainsi qu'à la vitalité et à la croissance économiques d'un océan à l'autre.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.3

Démontrer que le français donne accès à un espace culturel, social et économique élargi.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.4

Favoriser le développement des expertises professionnelles et communautaires, tout comme les compétences linguistiques des personnes qui travaillent en français.

Orientation 5

ACCENTUER LE LEADERSHIP DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.1

Intégrer la dimension francophone et les enjeux de la francophonie canadienne aux interventions du gouvernement du Québec, dans les dossiers pertinents de nature intergouvernementale ou relatifs au fonctionnement de la fédération canadienne.

C'est dans cette perspective qu'une première [position officielle](#) à l'égard de la Loi sur les langues officielles a été rendue publique par le gouvernement du Québec au début 2021 et que le gouvernement du Québec continuera de faire valoir les intérêts des Québécois et Québécoises et des francophones dans le cadre des travaux entourant le projet de loi qui a été déposé le 1^{er} mars 2022.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.2

Impliquer les réseaux et l'expertise sectorielle de l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec dans le rapprochement avec les francophones qui vivent ailleurs au Canada et dans le soutien à la vie en français sur le territoire canadien.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.3

Solidifier le rôle du SQRC, au Québec et dans l'ensemble des communautés francophones et acadiennes : coordination et animation de l'action gouvernementale, mise en réseau de la société civile du Québec et des collectivités francophones et acadiennes, appui au développement d'initiatives porteuses.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.4

Solidifier le rôle des bureaux du Québec au Canada et de leurs antennes en matière de francophonie canadienne, notamment en ce qui concerne le développement économique et culturel.

Pour répondre à cet objectif spécifique, un conseiller responsable de la francophonie canadienne se joindra aux effectifs du Bureau du Québec à Toronto, et un autre, au Bureau du Québec dans les provinces atlantiques.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.5

Renforcer et mieux faire connaître le rôle du Centre de la francophonie des Amériques comme mobilisateur en soutien au rapprochement entre les Québécois et les Québécoises et les francophones d'ailleurs au Canada, et solidifier son mandat au Canada en conséquence.

Afin d'atteindre cet objectif, le CFA sera responsable de l'administration du label « francoresponsable » ainsi que de l'organisation de différentes actions en lien avec la Journée québécoise de la francophonie canadienne et sera coresponsable, avec la FCFA, de l'organisation de la rencontre annuelle

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.6

Intensifier la collaboration avec les autres gouvernements en matière de francophonie canadienne et autour des enjeux concernant la place du français au Canada.

Pour atteindre cet objectif, le Québec continuera de participer activement aux activités du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne et du Réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, et y assurera un leadership proactif.

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

La mise en œuvre de la politique se fera dans le même esprit collaboratif que le processus de consultation ayant mené à sa révision. À leur échelle respective, tous les partenaires – les personnes et les organismes – tant du Québec que les francophones qui vivent ailleurs au Canada, participent à la mise en œuvre de cette politique. Cette philosophie est familière des communautés francophones et acadiennes, qui revendiquent l'importance du principe par et pour » depuis longtemps.

Concrètement, la mise en œuvre de la politique se fera à travers l'adoption de plans d'action. L'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec contribueront à la mise en place des actions qui répondront aux objectifs spécifiques établis ci-haut. Certains ministères et organismes seront plus directement concernés par un objectif précis, en raison de la nature de leur mandat sectoriel.

Pour assurer le lien entre les communautés francophones en situation minoritaire et les ministères et organismes du gouvernement du Québec, le SQRC mettra sur pied et coordonnera un mécanisme de concertation et de consultation continu, articulé autour des six dimensions décrites précédemment. Cette façon de procéder permettra de regrouper les discussions autour d'enjeux qui interpellent directement les participants et de susciter de nouvelles collaborations.

Ce mécanisme sera mis en place graduellement au cours des premières années suivant l'adoption de la politique, selon les besoins et les priorités liés aux différents enjeux, et en respectant les capacités des intervenants impliqués. Il pourra être ajusté en cours de route, afin de faciliter le suivi des objectifs spécifiques de la politique et de privilégier des actions concrètes.

Les participants à ce mécanisme de suivi pourront donc varier, mais ils seront essentiellement les suivants :

- Des représentants des ministères et des organismes du gouvernement du Québec concernés par chacune des dimensions de la vie en français ;
- Des représentants du Centre de la francophonie des Amériques ;
- Des représentants des bureaux du Québec au Canada, lorsque pertinent ;
- Des représentants de la FCFA et des organismes sectoriels pancanadiens concernés par chacune des dimensions de la vie en français auxquels pourront se joindre ponctuellement les représentants d'autres organisations issues des communautés francophones et acadiennes ;
- Des représentants d'organismes de la société civile québécoise, lorsque pertinent ;
- Des experts des sujets abordés, lorsque pertinent.

Les responsabilités des personnes qui participeront à ce mécanisme de suivi seront les suivantes :

- Favoriser la circulation des informations d'importance au regard des problématiques concernées dans leurs réseaux ;
- Transmettre ces informations, formuler différentes recommandations et les soumettre à l'approbation de leurs autorités décisionnelles (ministère, conseil d'administration, etc.);
- Appuyer le développement, par les partenaires de mise en œuvre, de projets de partenariats structurants entre le Québec et les francophones qui vivent ailleurs au Canada ;
- Effectuer le suivi et la mise à jour des plans d'action.

Par ailleurs, au-delà de la contribution des ministères et des organismes gouvernementaux québécois, le SQRC entend confier la mise en œuvre de certaines actions à des organismes de la société civile, dans le but d'utiliser et de mettre en valeur leur expertise, leur réseau et leur savoir-faire. Cette formule a pour buts de maximiser les retombées des efforts de chacun, de faciliter l'engagement communautaire et de créer une dynamique d'émulation.

On l'a vu dès le début de ce document : tous les Québécois et Québécoises et tous les francophones du Canada sont partenaires dans la mise en œuvre de cette politique.

DOCUMENTS À CONSULTER

Position du gouvernement du Québec

Modernisation de la *Loi sur les langues officielles*

Rapport synthèse

Consultations publiques en vue du renouvellement de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne (printemps 2021)

Synthèse des ateliers

Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes, 12-17 juin 2021

Charte d'engagement

Rapprochement des francophonies canadiennes

Rapport synthèse

Consultations publiques en vue du renouvellement de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne (été 2021)

